

المجلس  
الاقتصادي  
والاجتماعي  
والبيئي



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي  
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

# Synthèse

du Rapport  
Annuel  
2020

Conseil Economique, Social et Environnemental

Élaboré conformément à la loi organique régissant le Conseil économique, social et environnemental, ce rapport comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale au Maroc en 2020.

L'année 2020 a été une année de crise, année exceptionnelle à tous les niveaux, eu égard au caractère systémique de la pandémie Covid-19 et aux effets de l'arbitrage opéré par la plupart des pays en faveur de l'impérieuse nécessité de préserver la santé des citoyens.

Dès les premiers signes de la pandémie, les pouvoirs publics ont procédé à des restrictions sanitaires sévères, pour prévenir une évolution incontrôlable des contaminations et éviter un engorgement de l'infrastructure sanitaire du pays. Parallèlement, un Comité de Veille Economique a été mis en place, le fonds COVID créé et de nombreuses mesures de sauvegarde ont été initiées en vue d'atténuer l'impact des restrictions sanitaires sur les entreprises et partant sur les emplois et revenus. Par la suite, un plan de relance de près de 11% du PIB a été lancé.

Malgré les efforts, l'économie marocaine est entrée, à l'instar des autres pays, dans une phase de récession, considérée la plus forte durant les sept dernières décennies. Le tissu entrepreneurial a été fortement frappé par la crise et la consommation des ménages a marqué un repli, suite aux pertes de revenu et d'emploi dans le secteur privé formel et informel.

Le déficit budgétaire a atteint près de -7,6% du PIB en 2020, tandis que la dette du trésor a atteint 77,6% du PIB, en raison de l'effort budgétaire de lutte contre les effets de la crise. Toutefois, les emprunts extérieurs ont profité de conditions d'emprunt globalement avantageuses.

Concernant les équilibres externes, l'année 2020 a connu un allègement du déficit commercial, bien que les exportations ont concomitamment accusé une forte contraction.

Quant aux conditions de financement de l'économie, de nombreuses mesures de politique monétaire ont été prises pour contrecarrer les effets de la crise. Celles-ci, combinées à la mise en place des produits « Damane » garantis par la CCG, ont permis au crédit bancaire de réaliser une croissance positive de 4,4%. Toutefois, selon le HCP, 16% seulement des entreprises ont réellement bénéficié des crédits garantis par l'Etat.

Au niveau de l'environnement des affaires, il est manifeste que le Maroc pâtit encore de défaillances structurelles, notamment en matière de corruption et de délais de paiement.

En termes de répercussions de la crise sur l'emploi et les revenus, l'année 2020 a été clôturée avec une perte nette d'emploi de près de 432 000 postes. Le taux de chômage s'est creusé pour atteindre 11,9%.

Au-delà des aspects conjoncturels, la crise Covid-19 a amené notre pays à suivre un certain nombre d'orientations préfiguratrices de changements majeurs sur le plan économique à moyen terme, à savoir:

- des signes de renouement prudent avec les Industries de Substitution aux Importations (ISI) ;
- une volonté d'accélérer la décarbonation de la production industrielle nationale ;
- une accélération du processus de digitalisation de l'économie et une transformation de ses usages.

Sur le plan social, le secteur éducatif a été incontestablement l'un des plus touchés par la crise sanitaire. La fermeture des écoles dans un premier temps, puis la réduction du temps scolaire entraînent des répercussions négatives sur l'apprentissage. En plus, le transfert des foyers d'apprentissage de l'école à la maison et l'impact de la famille et milieu social ont bousculé les habitudes d'apprentissage et ont creusé les inégalités entre les élèves.

Pour l'enseignement à distance, s'il a été relativement suivi au début de la pandémie, a été largement abandonné par les élèves par la suite, et particulièrement après l'annonce du repos ou annulation des examens de passage au niveau supérieur. Cette situation a entraîné incontestablement une détérioration du niveau scolaire des élèves et une aggravation des problèmes de l'école, qui connaissait déjà plusieurs dysfonctionnements structurels.

Pour ce qui est du secteur de la santé, la crise de la Covid-19 a confirmé le diagnostic établi depuis plusieurs années sur la fragilité du système national de la santé, sa vulnérabilité au choc et son incapacité à répondre aux besoins de la population. Devant cette réalité, la réponse à la pandémie s'est principalement formée autour des restrictions durables des libertés de circulation des citoyens pour lutter contre la saturation du système de santé.

Parmi les problématiques majeures du secteur de la santé, il y a lieu de citer la question des ressources humaines qui est particulièrement inquiétante et met en péril la viabilité du système. Dans le secteur public, près de 12000 médecins exerçait à fin 2019, contre 13500 médecins dans le secteur privé. De plus, les médecins du secteur public pâtissent des conditions de travail peu propices à l'exercice de leurs métiers. Dans ces conditions, une hémorragie du secteur public de la santé se poursuit depuis plusieurs années.

Un autre élément qui agit négativement sur la santé de la population est l'accès au médicament. Certes, le tissu industriel pharmaceutique a connu un développement considérable pendant la dernière décennie. Néanmoins, la consommation du citoyen en termes de médicaments continue à être entachée par plusieurs dysfonctionnements, dont le principal est le non-respect du circuit normal pour l'usage des médicaments.

La situation de confinement, conjuguée aux pressions économiques et sociales liées au contexte sanitaire représentent un terreau propice à la hausse des violences à l'égard des femmes. Plusieurs associations actives dans le domaine de la protection et de l'orientation des femmes victimes de violences ont attiré l'attention sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour la protection des femmes en temps de pandémie. Par ailleurs, il y a lieu de regretter l'absence d'un bilan officiel sur l'ampleur réelle des violences faites aux femmes, particulièrement en période de crise sanitaire.

Concernant la situation des catégories vulnérables en 2020, il y a lieu de relever le préjudice subi par les enfants en période de pandémie. L'isolement des enfants dans les maisons et la distanciation avec le monde de l'apprentissage et de la socialisation qu'incarne l'école peut engendrer des conséquences lourdes chez les enfants issus de milieu où les outils d'apprentissage ne sont pas accessibles et où les parents ne disposent pas d'un niveau scolaire à même de leur permettre d'assurer l'accompagnement éducatif.

S'agissant des personnes en situation de handicap, la crise sanitaire a aggravé la situation de privation des droits à laquelle ils étaient confrontés. A titre d'exemple, pour les cours diffusés sur les radios et télévisions nationales lors de la période du confinement, le contenu n'a pas été adapté

aux personnes en situation de handicap, ce qui constitue une entrave au droit à l'éducation des enfants handicapés et une discrimination à leur égard. L'accès aux informations et aux campagnes de prévention diffusées dans les médias publics a également été un champ d'exclusion des personnes sourdes et malentendantes.

Pendant la période du confinement, les migrants en situation irrégulière se sont retrouvés privés des emplois précaires qui les nourrissaient. Qui plus est, leur situation administrative les a exclus des aides de l'État destinées aux plus précaires.

Concernant la lutte contre la criminalité, et malgré les efforts engagés, la détention provisoire demeure élevée au Maroc. La politique du tout carcéral et l'excès de l'usage de la détention préventive rendent le coût de la criminalité encore plus élevé qu'il ne l'est, aussi bien en termes de budget alloué que pour la société.

Au niveau du dialogue social, il y a lieu de déplorer la non-association des représentants sociaux au Comité de Veille Économique (CVE), alors que dans ce contexte particulièrement, la participation des syndicats aux côtés du secteur privé et de l'État, aurait permis de construire une réponse commune aux chocs induits par la crise.

Pour ce qui est des conflits de travail, la majorité des grèves qui ont eu lieu dans le secteur privé en 2020 se sont faites en raison du non-respect par les employeurs des dispositions fondamentales de la législation de travail. Dans le secteur public, il y a lieu de déplorer le manque de dialogue autour du dossier revendicatif des enseignants des Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation (AREF) et l'incapacité des parties prenantes de construire des consensus.

Sur le plan environnemental, l'année 2020 a été une année exceptionnelle caractérisée par le coup d'arrêt donné aux manifestations internationales, y compris la conférence des nations unies sur les changements climatiques « COP 26 », à cause des restrictions sanitaires imposées par les différents pays.

Les émissions de CO<sub>2</sub> dans le monde ont connu, pour leur part, une chute importante mais temporaire en 2020, impactées par la baisse très importante de l'activité économique et de la mobilité.

Au plan national, le Maroc a entamé en 2020 la révision de ses objectifs à la hausse au niveau de sa contribution nationale déterminée et l'a présentée à la commission nationale des changements climatiques en décembre de la même année. En outre, l'année 2020 a été marquée par le lancement d'études pour l'élaboration de « plans climats » au profit de sept régions.

En matière de financement climatique, le Maroc a élaboré un programme stratégique avec « le fonds vert pour le climat », avec un portefeuille de 18 projets d'adaptation et d'atténuation dans plusieurs secteurs prioritaires.

En matière d'énergies renouvelables, le Maroc a enregistré une faible amélioration, de près de 3%, de la part des énergies renouvelables dans son mix-énergétique. L'année 2020 a été caractérisée par un repli de la facture énergétique nette du Maroc (-34,7%), et une diminution de la production d'électricité issue de sources renouvelables (-7,2%).

Toutefois, et au regard de son fort potentiel en matière de production et d'exportation de molécules vertes, le Maroc a décidé de se positionner en lançant, en 2019, un projet de feuille de route pour le développement des filières de production construites autour de l'hydrogène vert. L'année 2020 a également été marquée, par la création de la commission nationale de l'hydrogène.

Au sujet du volet du développement durable, l'année 2020 a connu l'initiation d'un travail de fond pour l'élaboration de la stratégie de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) à long terme (LT-LEDS).

S'agissant du « Pacte de l'exemplarité de l'administration », quelques mesures ont été entreprises au niveau de certains départements ministériels, avec des résultats préliminaires encourageants mais encore perfectibles.

En matière de gestion des ressources hydriques, et devant une situation très préoccupante, Sa Majesté le Roi a présidé en janvier 2020 la cérémonie de signature de la convention-cadre pour la réalisation du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation pour la période 2020-2027. Ce programme constitue la première phase du projet du plan national de l'eau 2020-2050. Dans le même contexte, il y a lieu de souligner le lancement en novembre 2020 du projet de la station de dessalement de l'eau de mer de Casablanca.

En matière d'assainissement, et au terme de l'année 2020, le Maroc s'est doté de 153 stations d'épuration des eaux usées dans le cadre du programme national d'assainissement liquide. La généralisation programmée de la réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation des parcours de golf, des espaces verts et à des fins industrielles font partie des mesures déclinées pour une gestion durable des ressources en eau.

Le Focus du rapport annuel a porté cette année sur la thématique de la situation économique, sociale et environnementale dans les zones de culture du cannabis. Le préjudice contenu dans la situation actuelle, aussi bien pour les populations locales que pour le reste du pays nécessite inévitablement une approche alternative globale de l'État visant à rompre avec ce statu quo régnant dans ces zones.

En effet, malgré l'interdiction progressive de toute activité autour du cannabis depuis plus d'un siècle, la culture de cette plante s'est développée de manière soutenue dans le nord du pays.

La recherche du profit a mené à la mise en place d'une culture intensive du cannabis visant à augmenter le rendement des terres cultivées. Ce faisant, les sols ont été appauvris, les ressources hydriques fortement exploitées et des terres fertiles utilisées avant pour l'agriculture alimentaire converties à la culture du cannabis.

Pour leur part, les populations cultivant le cannabis perçoivent des revenus faibles liés à cette activité, la partie la plus importante des revenus étant réservée aux intermédiaires. Ils encourent toutefois le risque d'arrestation et vivent une situation délétère liée à la crise du lien social qui s'est installée dans ces zones.

Aujourd'hui que le droit international a évolué en faveur de la légalisation ou réglementation de la plante et de certains de ses usages à des fins pharmaceutiques et industrielles et pour d'autres ne présentant guère de risques pour la santé des gens. Au moment où de nombreux pays ont

développé une industrie de transformation du cannabis qui génère des revenus et des emplois, le Maroc se doit donc de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie intégrée de développement dans les zones de culture du cannabis, incluant les paysans et les associant aux divers usages licites de la plante et à sa transformation industrielle.

Cette stratégie devrait inclure un modèle social vertueux, un système de production agro-alimentaire optimal, innovant et durable, un type d'économie régulée sans entraves et une insertion favorable pour le Maroc dans le marché international licite. Elle devrait permettre d'installer peu à peu une nouvelle dynamique de développement inclusive, juste et licite.